



La situation des aidants, qui s'en préoccupe vraiment?

Publié le 29-03-2016 à 10h43 - Modifié à 10h43

[Je réagis](#) | lu



Temps de lecture : 3 minutes



Par **Yael Dinapoli**
Conseillère à Retraite Plus

Je travaille pour un organisme qui aide les personnes âgées à trouver une maison de retraite adaptée. Dans le cadre de mon travail, je suis trop souvent confrontée à la détresse d'aidants épuisés et ayant besoin de répit qui nous sollicitent pour trouver une solution d'hébergement temporaire pour leur proche.

Je suis convaincue de l'urgence de la situation et plus que jamais persuadée qu'améliorer la situation des aidants est une urgence nationale !

Ca fait déjà quelques années que l'on nous rabâche que la nouvelle loi Autonomie améliorera la situation des aidants mais personnellement je ne vois pas de progrès concrets lorsque j'en parle aux aidants qui me disent leur épuisement.

Et pour cause...

Les principales mesures devant être mises en place depuis 2014, étaient: le rehaussement de l'APA, la mise en place d'un droit au répit des aidants et le renforcement des politiques d'adaptation des logements. Mais ce n'est que depuis quelques mois que cette loi a été publiée au Journal Officiel.

Par ailleurs, la réforme, qui d'ailleurs porte uniquement sur l'APA à domicile pour l'instant, n'est entrée en vigueur que le 1er Mars dernier.

Si j'ai bien compris, cela voudrait dire que les départements font la nouvelle évaluation des besoins aidant/aidé depuis le 1er mars, sans avoir les textes d'application qui ne seront disponibles que fin 2016.

Où sont donc passées ces promesses qui affirmaient que tout serait prêt pour la date de promulgation de la loi ASV fin 2015?

Les aidants sont une fois encore relégués au second plan !

Par ailleurs, si cette loi reconnaît effectivement aux aidants un « droit au répit », il est stipulé que celui-ci ne sera accordé qu'au vu de la situation aidé/aidant, donc au cas par cas et sûrement également selon les budgets affectés à chaque département. Concrètement, ce seront donc 150 000 aidants qui seront bénéficiaires de ce droit au répit sur un total de 4,3 millions d'aidants concernés par ce problème.

Il y a également la loi sur le congé de proche aidant qui touche quelques 4 millions de salariés-aidants, qui élargit désormais les bénéficiaires à la famille et aux amis. C'est bien sûr une avancée positive; néanmoins j'aimerais rappeler que ce congé n'est ni rémunéré par l'employeur ni indemnisé par la sécurité sociale ne serait-ce que partiellement !

Cette loi est donc, pour ma part, clairement insuffisante.

Alors, pour moi, la question se pose : est ce que la sphère politique relègue ce problème au second plan parce que la contribution des aidants est finalement bienvenue pour la conjoncture économique ? En effet, cette contribution gratuite des aidants représenterait pour la collectivité, une énorme économie qui se monterait à environ 11 milliards d'euros, d'après la présidente de l'Association française des aidants...

Ce que le gouvernement ne semble pas réaliser, c'est le degré de détresse de ces aidants qui sont de plus en plus sollicités. Presque tous me disent être stressés, surmenés et au bord du burn out... On a même au sein de Retraite Plus eu affaire à un cas où l'aidant qui nous avait sollicités pour lui trouver un hébergement temporaire, est tombé malade et est décédé avant son conjoint aidé !

Est-ce que ces terribles dérives n'auraient pas pu être évitées si la prise en charge des aidants était sortie du contexte familial et avait interpellé réellement la sphère publique ainsi que les politiques en charge du grand-âge ?

Récemment, Madame Pascale Boistard, nouvelle secrétaire d'Etat chargée des Personnes Agées et de l'Autonomie, a déclaré sur Twitter, être prête à relever le défi solidaire du vieillissement et de l'autonomie.

Mais en aura-t-elle finalement les moyens ?

Yaël Dinapoli, conseillère en gérontologie de Retraite Plus